



DÉLIBÉRATION N° CP/07.07

Relative à la signature d'une convention autorisant l'INRAP à réaliser un diagnostic d'archéologie préventive sur le site du lycée Melkior et Garré situé à Cayenne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Entendu le rapport n° CP/07.07 du Président du Conseil Régional. ;

Entendu le choix de la Commission du 17/01/07

LA COMMISSION PERMANENTE

Statuant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués.

DONNE ACTE à Monsieur le Président du Conseil Régional de son rapport n° CP/07.07

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la signature d'une convention autorisant l'INRAP à réaliser un diagnostic d'archéologie préventive sur le site du lycée Melkior et Garré situé à Cayenne.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil Régional pour signer tous les actes afférents à cette opération.

Certifié exécutoire,
transmis à Monsieur le Préfet le :

24 JAN. 2007

Le Président du Conseil Régional

POUR	CONTRE	ABSTENTION
5	0	0

Fait et délibéré à Cayenne, 17 janvier 2007

PRESIDENT DE LA REGION GUYANE

Antoine KARAM

